

29 - Signature d'une convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

Rappel du contexte de l'opération

La Ville de Besançon assure la gestion de la Citadelle et de ses musées, la valorisation de l'ensemble des fortifications bisontines de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exploitation des divers services publics et le développement du site.

Ces missions et orientations stratégiques ont été définies dans le cadre d'une convention quinquennale d'objectifs et de moyens.

Le projet

La signature d'une convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts a pour objet de définir les conditions et les modalités de son soutien financier apporté à la Ville de Besançon pour la réalisation de plusieurs projets artistiques destinés aux publics dits éloignés : «La Citadelle prend ses quartiers» et les «Portes du temps», la création de spectacles vivants tels que «Les balades nocturnes» et «La nuit des Musées» ainsi que la réalisation de l'exposition «Tentations ou l'art de Vouivre».

En ce qui concerne «Les Portes du temps», l'objectif est de favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité et aux équipements culturels en permettant la découverte de la Citadelle et des messages qu'elle porte à travers l'ensemble de ses pôles : favoriser la paix, préserver le vivant, faire dialoguer les cultures.

En ce qui concerne «La Citadelle prend ses quartiers», l'objectif est de favoriser une démarche participative, inscrite dans la durée, permettant d'impliquer un public très diversifié dans les quatre thématiques de la Citadelle : le monument et son histoire, la biodiversité, la seconde guerre mondiale et le devoir de mémoire ainsi que le dialogue des cultures d'ici et d'ailleurs.

Afin d'accompagner l'exposition «Tentations ou l'art de Vouivre», quatre représentations d'un spectacle associant danse et musique et un atelier de création pour les enfants sont programmés.

Le montant des différents projets est de 29 966 € et réparti comme tel (en TTC) :

- La Citadelle prend ses quartiers (4 156 €)
- Les Portes du temps (22 240 €)
- Entrées balades nocturnes/quartiers (270 €)
- Spectacle et atelier Vouivre + location Vouivre bains douche (3 300 €).

La Caisse des Dépôts décide d'apporter à la Ville de Besançon un mécénat en numéraire d'un montant de 29 966 € dans le cadre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.